N° 2023/004/005

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 1er juin,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle **BRIU**, Alexine **LAFAY**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Mathieu **LECLERCQ**, Frédéric **LIMBARINU**, Alain **MARGUERETTAZ**.

Absents excusés : Joël **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**), Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT** (pouvoir à Christel **MAILHE**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Lionel **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**.

Secrétaire de séance : Romain **BOUVET**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 15
Date de la convocation : le 25 mai 2023.
Date de publication : 7 juin 2023 au 7 août 2023

****

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR LES COURS D'ANGLAIS ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la Commune de Séez finance un emploi pour l'enseignement de cours d'anglais obligatoires aux élèves de l'école élémentaire, par une intervenante extérieure.

Compte tenu du nombre de classes concernées, il y a lieu de prévoir à la charge de l'intervenant en anglais un total de 11 heures par semaine scolaire (identique à l'année 2022/2023). Il convient donc de créer un poste contractuel, à cet effet, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet de 11 heures par semaine scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 (soit 10,36/35ème).

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230601-2023-004-005-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332 ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **DE CREER** un emploi d'intervenant en anglais, contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet de 11 heures par semaine scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 (soit 10,36/35ème).
- ➔ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de nommer à cet emploi la personne de son choix.
- ➔ **DE REMUNERER** cette personne au maximum sur l'indice terminal du 3ème grade de la catégorie B.
- ➔ **D'INSCRIRE** les crédits afférents au budget 2023 de la Commune.
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Romain BOUVET

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230601-2023-004-005-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023